

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE
Mme Noëlla ROMMEL
M. Christian MANCIP
M. Alain MARCELIN
Mme Magali LORA
Mme Christelle ABATE

M. Henri ANDRIEUX LOUER
Mme Isabelle BRUYNEEL
M. Pierre GAC
M. Jérémie JEAN
Mme Carole LAURENT
M. Gilles MANCEL

Mme Petya MARINOVA
M. Jean-Pierre PASCAUD
Mme Sandrine SAEZ
Mme Geneviève SIAUD
M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir :

- Mme Chantal MOCZADLO à M. le Maire
- Mme Rosine CARILLO TRAMIER à M. Jérémie JEAN
- Mme Alexandrine MEYNAUD à M. Pierre GAC
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 13 juin 2023

Secrétaire de séance : M. Christian MANCIP

2023 DGS 096

CoVe : Fonds de concours classique – année 2023

Rapporteur : M. Michel ROURRE

Chaque année la Cove attribue un fonds de concours aux communes.

Pour 2023, la part correspondant au fonds de concours « classique » attribué à la commune de MALAUCENE est de 135 259€, il est proposé d'affecter la somme comme suit :

AMENAGEMENT /EQUIPEMENT/TRAVAUX BATIMENTS /TRAVAUX VOIRIE			
dépenses Investissement		recettes d'investissement	
Aménagement parking piochier	44 000,00 €	Fonds de concours (ISS)	80 000,00 €
aménagement et signalitique parkings village	20 000,00 €	subventions	26 668,00 €
travaux mise aux normes ascenseurs Maison médicale	52 500,00 €	FCTVA	37 007,42 €
travaux batiments communaux	15 000,00 €	autofinancement commune	81 924,58 €
travaux réseaux	38 900,00 €		
acquisition équipements	55 200,00 €		
Sous-total Investissement	225 600,00 €	Sous-total investissement	225 600,00 €
FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT			80 000,00 €

PATRIMOINE BATI			
Charges de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
électricité	80 000,00 €	Fonds de concours CoVe (fot)	55 259,00 €
combustibles	40 000,00 €	FCTVA sur poste intervention d'entreprises	3 444,84 €
eau	6 800,00 €	Autofinancement Commune	229 915,16 €
produits d'entretien	11 000,00 €		
fournitures pour réparation et entretien	3 600,00 €		
charges de personnel (nettoyage)	97 219,00 €		
interventions d'entreprises (plombier, maçon, électricien etc.)	25 000,00 €		
contrats de maintenance	15 000,00 €		
Nettoyage des locaux	10 000,00 €		
Sous-total fonctionnement	288 619,00 €	Sous-total fonctionnement	288 619,00 €
FONDS DE CONCOURS FONCTIONNEMENT			55 259,00 €

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 09 juin 2023, le conseil municipal est sollicité pour valider les dépenses éligibles et affecter le fonds de concours comme précisé dans le tableau ci-dessus :

- 80 000 € en investissement
- 55 259 € en fonctionnement

Le Conseil Municipal
 Le rapporteur entendu,
 Délibère et décide

- De valider l'état des dépenses éligibles au fonds de concours 2023
- De solliciter un fonds de concours à la CoVe d'un montant de 135 259 €
- D'affecter ce fonds de concours en fonctionnement et en investissement selon le tableau ci-dessus présenté
- D'inscrire la recette correspondante au budget communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite du dossier

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture



Vu le secrétaire de séance :
 M. Christian MANCIP

Pour	22
Abstention	0
Contre	0